AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201680-20180921-20092018CM01-DE
en date du 21/09/2018 ; REFERENCE ACTE : 20092018CM01

République Française
Département Sarthe
**Commune de Loué**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 20/09/2018

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 19 | 15 | 16 |

| Vote |
|---|
| **Vote à l'unanimité**<br><br>Pour : 16<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 21/09/2018
Et
Publication ou notification du :
21/09/2018

Le 20 Septembre 2018 à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Loué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CROYEAU Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/09/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/09/2018.

**Présents** : M. CROYEAU Dominique, Maire, Mmes : COUILLARD Maud, JOYAU Maryline, KRAMAROV Pascale, MORIN Christine, PAINEAU Catherine, THORE Nathalie, TRUILLET Virginie, VEAUDECRENNE Marie-Laure, MM : BIZERAY Jean-Claude, CHEVALLIER Laurent, LESAGE Maurice, LETEIL Joël, PAGEOT Loïc, PLANTAIS Gérard

Excusé(s) ayant donné procuration : M. FRELY Eric à Mme TRUILLET Virginie
Excusé(s) : M. MUSSARD Anthony

Absent(s) : Mme CORBIN Magali, M. ESTÈVE Yannick

**A été nommé(e) secrétaire** : BIZERAY Jean-Claude

## 2018-09-103 – PLAN LOCAL D'URBANISME : ARRET DU PROJET DE REVISION ALLEGEE N°1.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, les conditions dans lesquelles le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme (P.L.U.) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet.

**Le Conseil Municipal,**

Vu la délibération en date du 25 janvier 2018, prescrivant la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Vu le projet de plan local d'urbanisme et notamment le projet d'aménagement et de développement durables, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes :
Considérant que le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées, aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés :

**Après en avoir délibéré,**

**Arrête le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme** de la **Commune de Loué tel qu'il est annexé à la présente,**

**Tire le bilan suivant de la concertation :**

**- U**ne concertation a été faite pendant les études auprès des personnes publiques, un affichage fait à la porte de la mairie et sur le panneau lumineux le 09 février 2018, et une insertion dans un journal d'annonces légales le 14 février 2018,

- **L**a mise à disposition de documents d'information sur le PLU, notamment le « porter à connaissance (PAC) « risques technologiques » du 07 mai 2018, reçu le 22 mai 2018 et établi par les services de l'Etat,

- **L**a décision de la Mission régionale d'autorité environnementale des Pays-de-la-Loire après examen au cas par cas en date du 10 août 2018 ;

- **L**a phase de concertation menée en mairie par la mise à disposition du public du dossier de la révision allégée le 24 août 2018, avec affichage à la porte de la mairie et sur le panneau lumineux le 24 août 2018

- Vu le point presse fait le 5 septembre 2018 avec les correspondantes des journaux locaux,

- Vu les articles de presse parus les 08 septembre 2018 sur Le Maine Libre, le 13 septembre 2018 sur l'Ouest France et le 20 septembre 2018 sur les Nouvelles de Sablé.

**Précise que le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme**

sera transmis à la PREFECTURE, à la CDPENAF de la Sarthe,
Sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision allégée du plan local d'urbanisme,
- aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés,
- aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

En Mairie, le 21/09/2018
Le Maire,
Dominique CROYEAU